Réseau
Sortir du nucléaire

Réseau "Sortir du nucléaire"
9 rue Dumenge - 69317 Lyon
Tél : 04 78 28 29 22 Fax : 04 72 07 70 04
www.sortirdunucleaire.org

Fédération de plus de 930 associations et 60 000 personnes, agrée pour la protection de l'environnement

Source : https://www.sortirdunucleaire.org/article48528

26 juillet 2016

Travaux illégaux de l'Andra en vue de la construction de CIGÉO : 8 associations et 4 habitants demandent en référé l'arrêt des travaux et la remise en état du site

Communiqué commun du Réseau "Sortir du nucléaire", MIRABEL-Lorraine Nature Environnement, ASODEDRA, Meuse Nature Environnement, CEDRA 52, Les Habitants vigilants de Gondrecourt, BureStop55, Bure Zone Libre et des opposant-e-s et habitant-e-s en lutte contre CIGÉO de Bure et d'ailleurs

Depuis juin 2016, l'Agence pour la gestion des déchets radioactifs (Andra) procède à des travaux illégaux dans le Bois Lejuc, à Mandres-en-Barrois, près de Bure. Ces travaux sont réalisés en perspective de la construction de CIGÉO, ce projet d'enfouissement en profondeur des déchets radioactifs les plus dangereux.

De telle méthodes étant inacceptables, huit associations et quatre habitants de Mandres-en-Barrois viennent de saisir le Président du tribunal de grande instance de Bar-le-Duc (Meuse) d'une assignation en référé d'heure à heure pour obtenir l'arrêt de ces travaux illégaux et la remise en état du site. L'audience aura lieu jeudi 28 juillet à 10h.

Le 6 juin 2016, l'Andra a commencé des travaux dans le Bois Lejuc, ancien bois communal de Mandres-en-Barrois (Meuse), acquis à l'issue de manœuvres contestées [1]. Selon l'Andra, ces travaux visent à effectuer des forages et installer des piézomètres pour étudier le sous-sol en prévision de la construction de CIGÉO ; les puits d'accès et de ventilation du centre de stockage

seraient ainsi situés dans le périmètre du Bois Lejuc. À cette occasion, 7 hectares de feuillus ont déjà été tronçonnés, dont des chênes quasi centenaires. Interrompus suite à l'occupation du bois par plusieurs dizaines de personnes pendant trois semaines, ces travaux ont repris avec le remblaiement des parties défrichées et la construction, sur ces remblais, d'un mur en béton de plus de 2 mètres de haut et 3 km de long pour « protéger » les travailleurs et leur matériel…

Or ces travaux de défrichement ont été réalisés en violation du code forestier, sans demande auprès de l'administration concernée et sans aucun affichage règlementaire. Malgré l'ampleur du défrichement, attestée par constat d'huissier, aucun dossier n'a été déposé pour étudier si une étude d'impact était nécessaire. Par ailleurs, aucune demande d'autorisation au titre de la loi sur l'eau n'a apparemment été déposée.

Quant à la construction du mur, elle a également été effectuée sans autorisation préalable au titre du code de l'urbanisme, comme l'atteste l'absence d'affichage. Pourtant, de telles démarches sont obligatoires dès lors que la hauteur du mur dépasse 2 mètres à partir du niveau du sol naturel.

Ces travaux sont révélateurs de la précipitation et du double discours qui entourent le projet CIGÉO. Ils ont été lancés en urgence alors même que la demande d'autorisation de création de CIGÉO n'a pas encore été déposée et que la « zone de puits » localisée au Bois Lejuc ne sera pas d'actualité avant de longues années, si le projet se réalise un jour. Par ailleurs, alors même que l'Andra procède au saccage de la forêt en pleine période de sève et de reproduction des animaux, elle masque ses activités sous un vernis « vert » en organisant sur le site même du laboratoire une exposition intitulée « découverte en forêt », qui invite à admirer et préserver la faune et la flore !

Le 22 juin 2016, une plainte au pénal avait déjà été déposée au sujet de ces travaux de défrichement. Face au rouleau compresseur de l'Andra, le Réseau "Sortir du nucléaire", MIRABEL-Lorraine Nature Environnement, ASODEDRA, Meuse Nature Environnement, CEDRA 52, Les Habitants vigilants de Gondrecourt, BureStop55, Bure Zone Libre, ainsi que quatre habitants de Mandres-en-Barrois viennent de déposer une assignation en référé heure à heure pour obtenir l'arrêt de ces travaux illégaux, la destruction du mur et la remise en état du site. L'audience aura lieu le jeudi 28 juillet à 10h, au Tribunal de Grande Instance de Bar-le-Duc.

Télécharger le référé :

Assignation en référé : Bois Lejuc

Contacts presse :

Étienne Ambroselli, avocat – 07.55.777.632

Pour Meuse Nature Environnement/MIRABEL Lorraine Nature Environnement : 06.73.49.33.84 – 03.29.75.19.72

Pour le Réseau “Sortir du nucléaire“ – 06.45.30.74.66